



ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE
Régional de l'OACI pour l'Afrique Occidentale et Centrale

Groupe Régional AFI de Planification et de Mise en Oeuvre (APIRG)
Sous Groupe Communications, Navigation et Surveillance Quatrième
Réunion (CNS/SG/ 4)

(Dakar, Sénégal, 25-29 juillet 2011)

(Note Présentée par le Secrétariat)

Point 8 de l'Ordre du Jour: Questions relatives au Spectre de Fréquences Radio Aéronautiques

Examen du rapport de la Deuxième réunion du Groupe de Gestion des Fréquences en Région AFI:
Mandat du Rapporteur de l'AFI/FMG

(Note présentée par le Secrétariat)

RÉSUMÉ
Cette note présente le projet de Mandat et le programme de travail du Rapporteur du Groupe de Gestion des Fréquences en Région AFI (AFI/FMG/2)
La suite à donner par la réunion se trouve au paragraphe 3.
Références : Rapports des réunions de l'APIRG/16 & 17 Rapport de la première réunion du Groupe de Gestion des Fréquences en Région AFI Rapport de la deuxième réunion du Groupe de Gestion des Fréquences en Région AFI <i>NB: Les Références pour la Région AFI sont téléchargeables à partir du site web suivant:</i> www.icao.int/wacaf .
Objectifs Stratégiques de l'OACI A: Sécurité et C: Protection Environnementale et Développement Durable du Transport Aérien.

1. INTRODUCTION

- 1.1 La seizième réunion du Groupe Régional AFI de Planification et de Mise en Oeuvre (APIRG/16) tenue à Rubavu, au Rwanda, du 19 au 23 novembre 2007 a établi le Groupe de Gestion des Fréquences en Région AFI par le biais de la conclusion 16/32.
- 1.2 La troisième réunion du Sous Groupe Communications, Navigation et Surveillance (CNS/SG/3 à Nairobi, au Kenya, 26-30 avril 2010) a élaboré le Mandat, la Composition et le programme de Travail du AFI/FMG qui a été entériné par la réunion APIRG/17–Ouagadougou, Burkina Faso, 02-06 août 2010).
- 1.3 La première réunion du AFI/FMG tenue dans les locaux du Bureau Régional de l'OACI pour l'Afrique Occidentale et Centrale (Dakar, Sénégal 1-2 octobre 2010) a pris la Décision 1/1 libellée comme suit:

Il est décidé que

Considérant, la faible participation des États Africains aux réunions de ACP-WG-F, et considérant la représentation de l'ASECNA, l'APIRG doit envisager la désignation de l'ASECNA comme Rapporteur du Groupe.

2 DISCUSSION

2.1 La Deuxième réunion du Groupe de Gestion des Fréquences en Région AFI tenue à Dakar du 18 au 19 avril 2011 a examiné l'état de mise en oeuvre des conclusions et de la décision de la première session. Il a été noté un manque de coordination pour que le Groupe puisse s'acquitter de façon adéquate de son mandat. Le Groupe a noté en particulier le faible taux de participation des membres de AFI/FMG y compris le Rapporteur du Groupe aux principales réunions régionales et internationales (Réunions de l'UAT, Équipe de Travail F des experts des communications aéronautiques (ACP WG F), et Réunions Préparatoires à la Conférence (CPM). Les participants à la réunion se sont accordés sur le fait que cette situation ne convenait pas à la promotion de la politique de l'aviation civile en Région AFI dans le domaine de la gestion du spectre des fréquences.

2.2 Prenant en considération ces obstacles dans la gestion du Groupe au cours des années passées, la réunion a examiné les tâches qui doivent être assignées au Rapporteur et a reconnu la nécessité d'élaborer des lignes directrices concernant les obligations et responsabilités du Rapporteur du Groupe. Elle a aussi exhorté les Administrations/organisations qui occupent la fonction de Rapporteur AFI FMG à garantir les ressources afin de s'assurer que le responsable désigné est disponible pour participer à toutes les activités qui relèvent de son mandat.

La conclusion 2/02 ci-après est libellée comme suit:

Conclusion 2/02: Mandat du Rapporteur du Groupe

Il est conclu que,

Considérant le rôle essentiel du Rapporteur du Groupe dans les activités de coordination régionale:

- a) **Le Secrétariat doit élaborer le mandat du Rapporteur du Groupe de Gestion des Fréquences en Région AFI pour examen par la prochaine réunion du Sous Groupe Communications, Navigation et Surveillance de l'APIRG (CNS/SG); et**
- b) **L'Administration/l'Organisation qui occupe la fonction de Rapporteur AFI FMG doit garantir les ressources nécessaires pour s'assurer que le Responsable désigné est disponible pour participer à toutes les activités qui relèvent de son mandat**

2.3 Sur ces bases, le Secrétariat a élaboré un projet de Mandat du Rapporteur du Groupe de Gestion des Fréquences en Région AFI joint en **Appendice** à la présente note de travail

3. SUITE À DONNER PAR LA RÉUNION

La réunion est invitée à:

- a) - Prendre connaissance des informations qui précèdent.
- b) – Commenter, amender au besoin et adopter le Projet de Mandat du Rapporteur du Groupe de Gestion des Fréquences en Région AFI

APPENDICE

Projet de Mandat du Rapporteur du Groupe de Gestion des Fréquences en Région AFI (AFI FMG)

A. Mandat

Le Rapporteur du Groupe de Gestion des Fréquences en Région AFI (AFI/FMG) désigné parmi les membres du Groupe a pour mission de coordonner les activités du Groupe. Il prépare ses activités dans le cadre du Plan d'Action issu des conclusions des réunions du Groupe en particulier à travers:

1. Le suivi de la mise en oeuvre des Conclusions et Décisions de l'AFI/FMG qui nécessitent des activités coordonnées sur la gestion du spectre des fréquences au sein de la région AFI;
2. La promotion de la position de l'Aviation Civile auprès des institutions de la Région AFI impliquées dans la gestion du spectre des fréquences (Union Africaine des Télécommunications (UAT); Union Africaine de Radiodiffusion- (UAR), Direction Régionale de l'Union Internationale des Télécommunications (UIT)...) ;
3. Le rapport des Groupes de Communications Aéronautiques de l'OACI (Groupe d'experts sur les Communications Aéronautiques et Équipe de Travail F sur les Communications Aéronautiques) sur l'évolution des activités dans la gestion du spectre de fréquences en Région AFI;
4. La coordination avec le Rapporteur occupant la même fonction dans le Groupe de gestion des fréquences désigné dans les régions l'OACI voisines;
5. La présentation du rapport à l'APIRG/CNSG sur l'état de mise en œuvre des Conclusions et Décisions de l'APIRG relatives aux activités du AFI/FMG ;
6. Toutes les autres activités qui pourraient améliorer l'utilisation optimale et assurer la protection du Spectre des Fréquences Aéronautiques.

B. Liste complète des activités

À court et moyen terme, les principales activités du Rapporteur du groupe de gestion des fréquences en Région AFI peuvent être listées ainsi qu'il suit:

1. Assurer la collecte complète de la Liste COM ;
2. Assurer le suivi de l'utilisation du logiciel de planification des fréquences avec un feedback des Membres du AFI FMG ;
3. Participer à l'analyse des résultats des enquêtes par les utilisateurs (prévision ANSP sur HF, enquête IATA sur la Couverture VHF, questions d'atténuation des interférences...).

C. Participation aux réunions traitant du Spectre des Fréquences Aéronautiques

Pour exécuter avec efficacité les missions qui lui sont assignées, le Rapporteur du Groupe de Gestion des Fréquences en Région AFI doit disposer de ressources adéquates en vue d'assurer sa participation aux principales manifestations qui pourraient être d'un certain intérêt dans le cadre du mandat du Groupe.

D'autre part, le Rapporteur devra s'efforcer d'assurer une planification annuelle appropriée de ses activités pour assister à ces réunions;

Les réunions suivantes sont des activités d'une grande importance pour le AFI/FMG:

- a) La Réunion de l'Union Africaine des Télécommunications pour les préparatifs de la CMR-12;
- b) Les réunions de l'Équipe de Travail F ACP
- c) Les réunions préparatoires à la Conférence
- d) La réunion relative à la CMR
- e) Les Ateliers/Séminaires régionaux sur la gestion du spectre de fréquences